

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2013

À cette séance ordinaire tenue le 11^{ième} jour de mars 2013 étaient présents, Mesdames les conseillères Danielle Duchesneau DuSablou et Stéphanie Dusablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Louis-Philippe Douville et Yan Laganière tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur le conseiller Martin Denis est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00 par la prière.

2013-03-11-039

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2013-03-11-040

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2013

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2013 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 11 février 2013.

2013-03-11-041

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 11 mars 2013 au montant de 110 883.92\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2013

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	6 865.29 \$
2	Telus	1 322.00 \$
3	Telus Mobilité	33.14 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	33.17 \$
6	Salaires nets des Élus, février	2 388.55 \$
7	Salaires nets des Employés, février	17 008.60 \$
8	Salaires nets des Pompiers, février, sortie: 27 janv: Feu 420 Tessier Est, 20 Fév: Mâchoires de vie, 21 fév:Dégât d'eau 180, 3ième Rue	2 973.17 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise Février	7 868.50 \$
10	Receveur Général du Canada, remise Février	3 207.95 \$
11	REER, cotisations Février	1 535.44 \$
12	Entreprises Céréalières DBY Inc., enlèv. neige contrat 3ième vers.	27 283.94 \$
13	Godin Station Service, remb. 2 bons d'achat décorations Noël, Embellissement	50.00 \$
14	Co-Op Univert St-Casimir, remb. 1 bon d'achat, Embellissemnt	25.00 \$
15	Jean Tessier, Remb. fact. Co-Op, bottes	150.00 \$
16	Canadien National, entretien signaux janvier 2013	514.86 \$
17	Postes Canada, 2 avis bris aqueduc 171.96, éclairneur mars: 98.37, achat timbres: 839.33	1 109.66 \$

18	Centre d'alphabétisation L'Ardoise, aide financière festival du conte, Réf: Résol: 2013-02-11-033	200.00 \$
19	Garage Conrad Audet, aide financière aux entreprises, réf: Résol: 2013-02-11-028	3 489.00 \$
20	David Grondin, remb. frais déplacements 14 février Trois-Rivières: 72.74\$, remb. frais vaccin: 50.00	122.74 \$
21	Dominic Tessier Perry, remb. 3 repas restaurant Chavigny, Réf: Bris aqueduc 20 février	36.05 \$
22	Ministère du Revenu du Québec, T-4 2012	1 100.90 \$
23	Receveur Général du Canada, T-4 2012	1 636.68 \$
24	Groupe Médi-Ressources, examen médical David Grondin	285.00 \$
25	Croix Bleue, ass. groupe 1 au 31 mars 2013	2 487.91 \$
26	Électro-Paul Inc.,réparer aérotherme entrée principale Centre Par. Mun. 34%: 100.70, Loisirs:66%:195.48= 461.74\$.Réparer contrôle de charge Centre par.:Mun. 343.21, Loisirs:176.79\$= 520.00\$. Réparer console usine filtration: 165.56	981.74 \$
27	Albert Tessier, enlèvement et transport neige 22 janvier	904.06 \$
28	Marché Richelieu, Mun.: 49.97\$, Loisirs: 164.24\$, Incendie:38.27\$	252.48 \$
29	Garage Conrad Audet, essence, Mun.:673.50\$, Loisirs: 29.00\$, Incendie: 105.41\$	807.91 \$
30	OMH, déficit 1er vers. 2013	1 511.50 \$
31	SCAR: Mun.: 614.19\$, Loisirs: 239.25\$, Incendie: 43.53\$, Huile chauffage: garage:1739.53\$, caserne:744.52\$	3 381.02 \$
32	Localisation Bois-Francis Inc., recherche fuite tuyau réserve St-Thuribe	576.02 \$
33	Richard Équipement, logiciel antivirus et papeterie: 116.55\$, fournitures biblio: 10.53	127.08 \$
34	Univar Canada, aluminate pour usine aq. St-Thuribe	5 496.96 \$
35	Sports Plus, pièce pour aqueduc St-Thuribe	134.65 \$
36	SAAQ. Immatriculations camions, Mun: 1590.08\$, Incendie: 1826.53\$	3 416.61 \$
37	Les Éditions Yvon Blais, 2 renouvellements législation complémentaire 1 an	609.00 \$
38	Équipements Bureau Portneuf Champlain, papeterie	348.72 \$
39	Receveur Général du Canada, renouvel. Licence de radiocommunications, Mun.:147.00\$, Incendie: 885.00\$	1 032.00 \$
40	Groupe CCL, relieur 18 anneaux et feuilles de procès-verbaux	883.16 \$
41	Les Solutions Back-up en ligne, forfait 1 an 13-02-2013 au 12-02-2014	206.27 \$
42	GL Entrep. Électricien, réparation 2 lumières de rue	219.49 \$

43	Biolab, analyses d'eau	186.55 \$
44	FQM, facturation Dicom, janvier	20.36 \$
45	Jonathan Tessier, remb. fact. haut-parleur Centre Récréatif, Loisirs: 98.82\$, frais déplac. février: 145.26\$	244.08 \$
46	MRC Portneuf, formation 2 pompiers, incendie	2 051.66 \$
47	Graymont, bloc de béton bris aqueduc Rue Notre-Dame	40.24 \$
48	Chem Action, vanne et jaco tube, usine filtration	257.54 \$
49	Godin Station Service, essence Mun.: 259.00\$. Ski de fond, Loisirs: 62.00	321.00 \$
50	JR Perreault, réparation chauffage Centre Paroissial, Mun.:34%: 381.50\$, Loisirs 66%: 740.57\$	1 122.07 \$
51	John Meunier, produits usine aq.	204.66 \$
52	Entreprises St-Ubaldo Inc., réparation bris aqueduc Rue Notre-Dame	1 497.28 \$
53	Garage Pierre Tessier, entretien véhicules Mun.: 16.73\$, incendie: 63.20\$	79.93 \$
54	PG Solutions, papeterie bureau	948.67 \$
55	Lafrenière Tracteurs, entretien tracteur 2 unions pour 4x4	274.13 \$
56	Régie Régionale Gestion des mat. recycl.participation déficit 2012 du site de traitement des boues de fosses septiques Deschambault-Grondines	927.60 \$

TOTAL DU MOIS : 110 883.92\$

Municipalité :	97 230.95 \$
Loisirs :	4 636.78 \$
Incendie :	8 941.19 \$
PFM/MADA	0.00 \$
Comité d'embel.	75.00 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce onzième jour de mars 2013.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Monsieur Michel Trottier n'a rien à signaler.

Madame Danielle D. DuSablou nous entretient des résultats de l'activité de financement du FFPE et des prochaines activités à venir. Par la suite, elle

nous informe des dossiers en cours à la CCSOP et de la tenue prochaine d'une activité de réseautage qui aura lieu dans notre municipalité.

Monsieur Louis-Philippe Douville s'inquiète de l'état des routes et des rangs à la suite des dernières opérations de déneigement effectuées par l'entrepreneur. Il demande qu'une inspection soit réalisée et ce, avant de verser le dernier paiement lié au contrat d'entretien des chemins d'hiver.

Monsieur Yan Laganière n'a rien à signaler.

Madame Stéphanie Dusablon tient à souligner le travail d'équipe effectué lors du bris majeur d'aqueduc. Par la suite elle tient à féliciter M. Jonathan Tessier pour la qualité de la programmation des activités lors de la semaine de relâche.

Monsieur Dominic Tessier Perry, nous entretient des dossiers en cours à la RRGMRP et des diminutions des subventions gouvernementales en regard de ceux-ci. Par la suite, il dresse un topo des prochaines étapes dans le dossier de l'aqueduc du Pied de la Montagne.

2013-03-11-042

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chaque membre du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Yan Laganière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2013-03-11-043

ADOPTION DU RÈGLEMENT 124-2013 CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET L'OPÉRATION DU SERVICE MUNICIPAL D'AQUEDUC ET DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a établi un service municipal d'aqueduc, lequel dessert également des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Thuribe.

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à l'engagement 49 de la Politique nationale de l'eau, le gouvernement du Québec a adopté récemment la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans l'optique d'une gestion intégrée et dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de cette stratégie pour 2017 sont de réduire d'au moins 20% la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001 et de réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20% du volume d'eau distribué et à un maximum de 5 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie vise tous les usagers qui prélèvent de l'eau à partir d'un système municipal de distribution d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut réglementer en matière d'environnement suivant l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE les règlements adoptés en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* s'appliquent, selon l'article 26 de cette loi, aux propriétaires et occupants de tout immeuble, situé hors du territoire de la Municipalité, desservi en vertu d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le 5 janvier 1987 le Règlement numéro 56 concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et le 1^{er} février 1999 le Règlement 168 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer à la stratégie mentionnée ci-avant, le conseil juge opportun d'adopter un nouveau règlement concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et l'usage de l'eau potable dans le but de refondre les dispositions des règlements antérieurs et prévoir de nouvelles dispositions en cette matière.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Règlement numéro 124-2013 concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et de l'usage de l'eau potable soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2013-03-11-044

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 125-2013 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, l'on prévoit que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie, une municipalité peut déterminer des actions spécifiques et que ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures réglementaires;

ATTENDU QUE dans les orientations du ministre de la sécurité Publique en matière de sécurité incendie, il est recommandé de réglementer l'installation et l'entretien des avertisseurs de fumée afin de permettre aux occupants d'évacuer rapidement un bâtiment;

ATTENDU QU'il est opportun et avantageux pour la Municipalité de Saint-Casimir et pour ses citoyens de favoriser la diminution des risques d'incendie et d'améliorer la protection incendie sur son territoire;

ATTENDU QUE la mission du Service de sécurité incendie est d'intervenir par des actions permettant de sauvegarder la vie des citoyens, protéger leurs biens et préserver l'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir est régie par les dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1);

ATTENDU QUE le paragraphe 7o de l'article 4 ainsi que l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) autorisent la municipalité à adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Madame la conseillère Danielle D. DuSablou à la séance ordinaire du 12 novembre 2012 pour la présentation du présent règlement.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 125-2013 sur la prévention des incendies soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2013-03-11-045

MANDATS À LA FIRME DESSAU (ASSISTANCE TECHNIQUE) ET À LA FIRME MISSION HGE (RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE) / AQPM

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'envoi au MAMROT du rapport de la firme Dessau décrivant les travaux de conformité nécessaires aux installations existantes de l'aqueduc du Pied de la Montagne;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'envoi au MAMROT de l'étude hydrogéologique préliminaire effectuée en mai 2011 par la firme Mission HGE;

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT demande à la municipalité de procéder à la phase II de la recherche en eau dans le secteur #6 identifié à l'étude hydrogéologique (faille de St-Prosper);

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE la municipalité de Saint-Casimir octroie un contrat de gré à gré à la firme Dessau tel que décrit dans leur offre de services professionnels du 4 février 2013 au montant de 17 841\$ (plus taxes).

QUE la municipalité de Saint-Casimir octroie un contrat de gré à gré à la firme Mission HGE tel que décrit dans leur offre de services professionnels du 11 février 2013 au montant de 20 958\$ (plus taxes).

D'IMPUTER ces dépenses à la programmation de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec.

D'ABROGER la résolution 2013-02-11-035.

ADOPTÉE

2013-03-11-046

AUTORISATION DU MAIRE SUPPLÉANT À SIÉGER AUX INSTANCES DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QU'une résolution doit être adoptée afin d'autoriser le maire suppléant à siéger aux instances de la MRC de Portneuf lorsque le maire est dans l'impossibilité de le faire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Yan Laganière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE la municipalité de Saint-Casimir autorise le maire suppléant, Mme Danielle D. DuSablou à siéger, en l'absence du maire, aux comités de travail et aux séances publiques de la MRC de Portneuf pour 2013.

ADOPTÉE

2013-03-11-047

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL / REDDITION DE COMPTES 2012

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 61 926.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE la municipalité de Saint-Casimir informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2013-03-11-048

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (BAR LA TAVERNE)

CONSIDÉRANT la demande reçue en date du 25 février 2013 de M. Daniel Tessier au nom de Location Chapiteau du Lac Blanc/La Taverne ayant comme objet le droit d'occuper une partie du domaine public du 15 avril au 30 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de St-Casimir autorise le Bar La Taverne situé au 365 rue Tessier Est, à occuper une partie du domaine public, soit pour l'installation d'une terrasse sur le côté du bâtiment qui donne sur la rue Lacoursière, pour la période du 15 avril au 30 septembre 2013.

QUE cette autorisation est donnée en vertu du règlement no 084-2008.

ADOPTÉE

2013-03-11-049

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance collective des employés arrivait à échéance le 1^{er} mars 2013;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le contrat d'assurance collective des employés soit renouvelé auprès de la compagnie Croix Bleue au montant de 28 944.96\$ incluant les taxes pour la période du 1^{er} mars 2013 au 1^{er} mars 2014.

QUE M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2013-03-11-050

SIGNALISATION DE LA VÉLOROUTE PORTNEUVOISE

CONSIDÉRANT que ce nouveau circuit cyclable sera en opération cette année et que celui-ci doit être muni d'une signalisation routière adéquate;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à la fabrication et à la livraison des panneaux de signalisation seront assumés en totalité par le Comité des loisirs du secteur Ouest de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de St-Casimir approuve le plan de signalisation proposé par le Comité des loisirs du secteur Ouest de Portneuf, ainsi que la commande s'y rattachant, dans le cadre du projet de Véloroute portneuvoise;

QUE la municipalité de St-Casimir accepte que cette signalisation soit installée par les employés municipaux.

ADOPTÉE

2013-03-11-051

AIDE DIRECTE AUX ENTREPRISES / GODIN STATION-SERVICE

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté lors de la séance du 14 janvier 2013 la résolution 2013-01-14-011 laquelle lui permet de venir en aide aux entreprises;

CONSIDÉRANT que Godin Station-Service a déposé une demande en ce sens le 28 février 2013;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Yan Laganière
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

D'ACCORDER une aide financière unique de 490\$ à Godin Station-Service inc. représentant un pour cent (1%) de l'augmentation de la valeur foncière de l'immeuble en 2012 et ce, à la suite des investissements majeurs réalisés sur les installations de ce commerce.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 62900 970 « Autres organismes ».

Monsieur Louis-Philippe Douville enregistre son désaccord.

ADOPTÉE

2013-03-11-052

FESTIVAL DES POMPIERS 2013 / INSCRIPTION DU SSI DE ST-CASIMIR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à défrayer le coût d'inscription du SSI au prochain Festival des pompiers;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de St-Casimir accepte de verser la somme de 350\$ au Festival des pompiers de la mutuelle de Portneuf afin d'inscrire le SSI de St-Casimir à cet événement.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 22000 310 «Frais de déplacements »

ADOPTÉE

2013-03-11-053

ACQUISITION D'UN MÉLANGEUR POUR LES PRODUITS CHIMIQUES / USINE DE FILTRATION AQSC

CONSIDÉRANT qu'un mélangeur de produits chimiques est à changer à l'usine de filtration;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de St-Casimir procède à l'acquisition d'un mélangeur de produits chimiques (Marque : Dynamix Agitators modèle 5500) de la compagnie Pumpaction de Québec au montant de 2 996.00\$ plus taxes.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 41200 526 «Entretien de l'usine de filtration »

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2013-03-11-054

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h45.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire